

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 14–17 novembre 2011

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 5 de l'ordre du
jour**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2011/5-B/1/Corr.1
(en français seulement)

8 novembre 2011
ORIGINAL: ANGLAIS

PROJET DE MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

RECTIFICATIF

Dans le Projet de mandat du Comité d'audit, prière de remplacer le libellé des paragraphes 4 et 24 par le texte ci-après:

"4. Le Comité d'audit dispose des pouvoirs nécessaires pour exercer ses responsabilités, y compris en ce qui concerne l'accès aux informations, aux archives et au personnel du PAM. Le Comité d'audit bénéficie des mêmes droits d'accès aux informations réservées et confidentielles que ceux dont jouit le Commissaire aux comptes en vertu du Règlement financier du PAM. La direction communique régulièrement des informations à jour au Comité d'audit. Le Comité d'audit prévoit le temps nécessaire pour toute réunion confidentielle avec la direction."

"24. Une nomination au Comité d'audit peut uniquement être révoquée par le Conseil d'administration et le Directeur exécutif."

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

F-EB22011-10627F-CORR.1-10897F

